

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 08 juillet 2021

Compte-rendu affiché le 16 juillet 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 02
juillet 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ

Membres absents excusés à la séance :

Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Fabienne TIRTIAUX, Nejma REDJEM

Pouvoirs :

Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Bruno DANDOY à Claudia VOLFF, Fabienne TIRTIAUX à Philippe MASSON, Nejma REDJEM à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**MODIFICATION DE DÉSIGNATION
DES REPRÉSENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION SAGA**

Délibération : 07.2021.063

Transmis en préfecture le : 13/07/2021

RAPPORTEUR : Monsieur Etienne FILLLOT

Les statuts de l'association SAGA ont été modifiés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2021.

Conformément à ces nouveaux statuts, la commune de Saint-Genis-Laval dispose désormais de deux voix consultatives et pourra avoir un à deux représentants élus au conseil municipal au maximum au lieu de quatre actuellement au sein du conseil d'administration de l'association.

Aussi, il convient de désigner les deux membres représentant le conseil municipal.

Vu la délibération n° 07.2020.037 du 23 juillet 2020 désignant les représentants du conseil municipal dans le conseil d'administration de l'association SAGA ;

Vu le PV de l'assemblée générale extraordinaire de l'association SAGA du 19 mai 2021 ;

Vu l'avis de la commission n° 4 "Finances, affaires générales, développement économique, ressources humaines et numérique" du 01/07/2021 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **RETIRER** messieurs Stéphane GONZALEZ et Philippe MASSON comme membres représentant le conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association SAGA
- **DÉSIGNER** madame Françoise PARDON-BERARD et monsieur Yves GAVault comme membres représentant le conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association SAGA

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Etienne FILLLOT**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE Motion adoptée par 29 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 0.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.
